

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 31 janvier 2023
Délibération n° : 2023_02
Date de convocation : 24 janvier 2023

Objet : Demande de financement à la Région Sud et au Département des Hautes-Alpes pour la mise en place d'éco gardes estivaux 2023

Par la suite d'une convocation en date du 24 janvier 2023, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont assemblés à la maison du Parc à Arvieux, le 31 janvier 2023 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Lucie FEUTRIER

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, présente (6 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

• **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Nicolas CRUNCHANT (1 voix)

• **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, excusé ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)

• **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)

• **Ceillac** - Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)

• **Château-Ville-Vieille** – Jean-Louis PONCET, Maire, présent (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)

• **Eygliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)

• **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)

• **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Carole ARMANET, Conseillère municipale, excusée

• **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé, pouvoir à Mathieu ANTOINE (1 voix)

• **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé

Vu :

- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur ;
- La délibération n° 2016_36 du Comité syndical du 26 mai 2016 ;
- Les travaux menés dans le cadre de l'opération « Grands cols » par le Département des Hautes-Alpes et le Parc naturel régional du Queyras sur le secteur du Col Agnel qui justifient une sensibilisation et une information sur le terrain ;
- La Charte du Parc en vigueur orientation B4, Art 8

Considérant :

- Le bilan positif des opérations menées les années précédentes sur des secteurs à enjeux (vallon de Bouchouse et col Agnel) et les secteurs à forte fréquentation (lacs Miroir et Sainte-Anne, Clapeyto et lac de Souliers, Malrif...) ;

- Le contexte actuel d'évolution de la fréquentation du territoire faisant état d'une modification des pratiques (hors sentier, bivouac, baignade, chien, etc.) ;

- Que le Parc naturel régional du Queyras peut solliciter une aide financière pour la réalisation de cette action auprès de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département des Hautes-Alpes.

Le Comité syndical, réuni le 31 janvier 2023, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de suffrages : 37

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres représentés : 03

Nombre de suffrages exprimés : 31

Votes Contre : 00 Pour : 31

Abstentions : 00

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Affiché le

ID : 005-250500600-20230131-2023_02-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 31 janvier 2023
Délibération n° : 2023_02
Date de convocation : 24 janvier 2023

Objet : Demande de financement à la Région Sud et au Département des Hautes-Alpes pour la mise en place d'éco gardes estivaux 2023

De rapporter la délibération n° 2022-57 du 29 novembre 2022 ;

D'approuver la demande de financement pour l'action pour la mise en place d'éco gardes estivaux 2023 et le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT ou TTC*		Recettes		%
Frais de personnel	16 500 €	Région Provence Alpes Côte-d'Azur	8 000 €	40 %
Frais de déplacement	2 500 €	Département des Hautes-Alpes	8 000 €	40 %
Divers matériel	1 000 €	Autofinancement	4 000 €	20 %
Coût total	20 000 €	Coût total	20 000 €	100 %

De solliciter les financements auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur et du Département des Hautes-Alpes ;

D'autoriser le Président et la direction à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin, cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

**Le Président
Christian BLANC**

